



L'affaire Claire Koç, ou quand la direction de France Télévisions abandonne une journaliste

Communiqué • 02 avril 2026

Claire Koç est journaliste et écrivaine. Elle est recrutée par France Télévisions en 2016 pour le lancement de Franceinfo TV.

Réfugiée politique d'origine turque, issue d'une culture musulmane, naturalisée française en 2006, elle choisit de franciser son prénom à cette occasion. Elle se convertit au catholicisme dans un cheminement intime guidé par la liberté de conscience. Ses livres, publiés à partir de 2021, racontent cet incroyable parcours d'émancipation personnel et expriment son amour de la France, son attachement aux valeurs de la République française, à la liberté d'expression et à la démocratie.

Hélas, ce profil singulier, a suscité de l'hostilité dans notre collectif de travail. Considérée comme « une traître à ses origines », certains collègues ont vainement cherché le moindre prétexte pour fragiliser sa crédibilité professionnelle.

Ainsi, le 13 octobre 2025, puis le 17 octobre 2025, l'intégrité professionnelle de notre consœur Claire Koç a été publiquement mise en cause dans deux tracts de la CGT intitulés : « Le communautarisme n'a pas sa place sur FTV ! », et « Clarification de la CGT de France Télévisions à propos du tract sur le communautarisme sur nos antennes », envoyés à toute l'entreprise et largement repris sur les réseaux sociaux, comptabilisant près d'un million et demi de vues.

L'objet de cette vindicte est un article numérique de Claire Koç consacré à une exposition artistique, à l'occasion des deux ans du 7 Octobre 2023. Pourtant, cette publication a été rédigée dans le strict respect des règles journalistiques et validée sans observation par la hiérarchie. Malgré cela, la CGT accuse publiquement Claire Koç d'avoir produit un article « clairement communautariste », qui « n'adopte qu'un seul point de vue, celui d'une communauté juive », « reprend pour une bonne part les thèses du Crif », « l'autrice de l'article, par interviews interposées, préfère désigner les « monstres » et les « génocidaires » dans un seul camp, celui du Hamas », un « traitement univoque et partisan d'une actualité liée à la commémoration du massacre du 7 octobre », « invisibilisant une partie des protagonistes. »

Cette communication syndicale prend une dimension supplémentaire, lorsque le tract de la CGT est repris par l'Agence de presse turque Anadolu, connue pour son hostilité envers la France et qualifiée de propagandiste par le principal organisme de lutte contre la radicalisation dépendant du ministère de l'Intérieur, le SG-CIPDR. Dans un contexte d'extrême tension internationale, marqué par la guerre entre Israël et le Hamas, et une forte recrudescence de l'antisémitisme, cette agence étrangère s'empare du tract syndical pour cibler personnellement Claire Koç, en reprenant les accusations portées contre elle, sous le titre : « La CGT dénonce un article « communautariste » juif publié par France 3 ».

Autrement dit, une journaliste française, ancienne réfugiée politique et qui incarne un parcours d'intégration et profondément attachée aux valeurs de la République française, s'est retrouvée exposée à la vindicte publique jusque dans des relais médiatiques étrangers, à partir d'accusations nées au sein même de notre entreprise.

À partir de là, Claire Koç subit une campagne de dénigrement qui porte atteinte à son honneur, à sa réputation et à sa crédibilité professionnelle. Pourtant, malgré la gravité de la situation, aucun soutien public, officiel et sans ambiguïté ne lui est apporté, ni par la SDJ de France 3 Paris Île-de-France qu'elle avait personnellement saisie, ni par sa direction.

Plus grave encore, alors même qu'elle est attaquée pour avoir exercé son métier avec rigueur, impartialité et exigence factuelle, aucune mesure de protection, de prévention ou d'accompagnement n'est mise en place par sa hiérarchie. La direction laisse une journaliste seule face à une mise en cause publique de grande ampleur, en dépit de son obligation de sécurité et de protection de la santé physique et mentale de ses salariés.

Livrée à elle-même dans un contexte professionnel devenu délétère, elle retrouve à plusieurs reprises sur le placard de rangement situé en face de son bureau de travail, l'inscription : « FD NAZIE ». Ce fait, à lui seul, dit tout du degré de violence atteint dans cette affaire.



18 novembre 2025 à 9h35 / côté rédaction numérique Fr3 Paris Île-de-France / Siège FTV

Face à ces actes, Claire Koç a dû rechercher seule des solutions pour se protéger de certains comportements hostiles émanant de confrères, sans bénéficier du soutien opérationnel qui aurait dû lui être garanti. Seul Force Ouvrière est venu lui apporter son concours et son aide, comme à d'autres journalistes avant elle.

Claire Koç a été placée en arrêt de travail et suit un traitement médical conséquent. Son état atteste de conséquences psychologiques sérieuses, directement liées à la dégradation de ses conditions de travail, à l'absence de protection de sa hiérarchie et au profond sentiment d'abandon institutionnel qui en a résulté.

À ce jour, aucune solution de reprise du travail ne lui a été proposée par la direction afin de lui permettre de retrouver ses fonctions dans des conditions sereines et respectueuses.

Le préjudice moral subi par notre consœur est majeur. Il résulte non seulement de la diffamation publique dont elle a fait l'objet, mais aussi de la carence persistante de la direction dans ses obligations les plus élémentaires de protection, de prévention et de soutien.

La gravité de cette affaire a d'ailleurs dépassé le seul cadre interne de l'entreprise, puisqu'elle a également été évoquée dans le cadre des auditions menées pendant la Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public.

Claire Koç attend aussi des excuses qui ne sont jamais venues.